



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'examen
Review Committee

ᑲ · ᐅᑱ · ᐱᐱᐅᐅ ᑕᐱ ᑲᐅᐅ
ᐱᐱᐅᐅ ᑕᐱ ᑲᐅᐅ
ᐱᐱᐅᐅ

COMPTE-RENDU

315^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE : Le 6 février 2014

ENDROIT : Gouvernement de la Nation crie
277, rue Duke, suite 100
Montreal, QC, H3C 2M2

ÉTAIENT PRÉSENTS : Philip Awashish, ARC
Daniel Berrouard, Québec
Brian Craik, ARC

Secrétaire exécutive : Mélanie Chabot

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET DÉFINITION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion est déclarée ouverte à 9:10. Monsieur Berrouard informe les autres membres que le président, Monsieur André Boisclair serait absent. Pour sa part, Robert Lemieux avait transmis, à la fin de 2013, une lettre à l'Administrateur lui mentionnant son départ du Comité d'examen à la fin janvier 2014. Monsieur Lemieux ne participera donc plus aux réunions du COMEX. Un nouveau membre devra être choisi par le conseil des ministres et par la suite nommé par décret.

L'ordre du jour proposé est adopté et (voir l'annexe 1).

2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DES 312^e ET 314^e RÉUNIONS

Les comptes-rendus des 312^e et 314^e réunions sont adoptés à l'unanimité.

3. SUIVI DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire fait état de la correspondance reçue au Comité d'examen ou transmise par celui-ci depuis la dernière réunion (voir l'annexe 2).

4. PROJET D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE CA-02 DE PLUS DE 3 HA AUX FINS D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN ÉLEVÉ À CHISASIBI

En préparation à la réunion, les membres ont pris connaissance d'un document transmis au COMEV par le promoteur et d'un complément d'information venu compléter les renseignements utilisés par la COMEX à titre d'étude d'impact. Les membres notent que ce projet est attendu par la communauté de Chisasibi et qu'il n'est pas problématique pour le maître de trappe concerné. Suite aux analyses effectuées, les membres du COMEX décident unanimement de recommander à l'Administrateur régional d'autoriser l'exploitation de la carrière demandée sans condition. Il est convenu qu'une lettre à cet effet sera envoyée à Monsieur Voyageur dans les plus brefs délais, puisque certains des travaux devront être effectués lorsque le sol est encore gelé.

5. PROJET EASTMAIN-1-A – SARCELLE – RUPERT

a. Rapports de suivi reçus et demande de modification du certificat d'autorisation concernant le programme de suivi environnemental

Une version consolidée mise à jour du programme de suivi environnemental 2007-2023 a été reçue au COMEX le 27 janvier 2014. Cette nouvelle version du programme sous-tend une modification du certificat d'autorisation du projet. Les membres conviennent de compléter leur analyse pour la prochaine réunion afin d'être en mesure de travailler sur un projet de

recommandation relativement à cette mise à jour. L'analyse sera réalisée en tenant compte des plus récents rapports de suivi reçus. Chacun de ces rapports sera étudié, la priorité étant donnée aux rapports finaux et aux rapports concernant des sujets plus sensibles tels que le cisco ou la fraye de l'esturgeon jaune.

b. Maquette du rapport de consultation publique et transmission à l'Administrateur

Les membres ont peu de commentaires sur la maquette présentée. Il est suggéré d'avoir une photo de la rivière vierge à l'arrière du document. De plus, comme le graphisme du document semble assez avant-gardiste, il est convenu de valider avec le département des communications que cela respecte les règles d'édition couramment en vigueur au ministère. Par la suite, la version éditée du rapport sera transmise à l'Administrateur provincial.

c. Présentation de Karine Dubé sur les apports d'une démarche de consultation « postprojet » et de la méthode d'analyse de contenu thématique

La présentation a eu lieu à 13:30 et était le dernier point abordé dans la réunion. Cette présentation sera donnée par Madame Dubé la semaine prochaine au congrès de l'AQEI. Suite à la présentation, il est discuté qu'on doit être prudent concernant l'interprétation de la représentativité des opinions émises lors des consultations. Toutefois, la méthode d'analyse de contenu thématique permettait de faire, le plus objectivement possible, la synthèse de la grande quantité de données qualitatives obtenues.

6. PROJET MINIER DU LAC BACHELOR

a. Analyse des résultats des tests de validation du système de destruction des cyanures

Les résultats des tests de validation du système de destruction des cyanures ont été transmis par le promoteur en réponse à la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation concernant le démarrage du système de destruction des cyanures. Les membres ont observé que seule la moitié des installations prévues fonctionnent, que les résultats envoyés sont partiels et que le parc à résidu semble plein, bien que le promoteur vienne de relever ses digues. Daniel Berrouard dépose un document d'analyse afin que les membres complètent l'analyse de ce dossier. On convient de finaliser les questions et les commentaires à envoyer à l'Administrateur pour la prochaine réunion.

b. Rapport reçu : le rapport annuel 2012

Les membres notent que le promoteur a commencé sa première année d'exploitation suite à l'autorisation du projet et qu'il a peu de choses à relater dans le rapport produit. Celui-ci comporte surtout des données brutes. Il est convenu d'envoyer une note à l'Administrateur

précisant que le promoteur devra à l'avenir présenter une analyse de ses résultats, indiquer dans son rapport les conditions dans lesquelles l'échantillonnage a eu lieu et finalement, faire mention de tout accident survenu.

7. ALIMENTATION ÉLECTRIQUE PAR UNE LIGNE À 161kV DES INSTALLATIONS MINIÈRES BLACKROCK PAR HYDRO-QUÉBEC

a. Demande de certificat d'autorisation

L'analyse du projet en cours est en voie d'être complétée. Daniel Berrouard dépose un document d'analyse et de recommandation en ce sens. Les membres cris mentionnent que certaines informations devraient être complétées dont les caractéristiques des routes et des ponts ainsi que l'information relative aux cours d'eau traversés. De plus, il y aurait une problématique à résoudre avec le maître de trappe. Les membres conviennent de terminer leur analyse pour la prochaine réunion afin de travailler sur un projet de recommandation du projet.

8. PROJET MINIER ÉLÉONORE

a. Demande de modification du certificat d'autorisation pour l'agrandissement de la sablière A-01

La sablière A-01 est déjà autorisée et a déjà été agrandie une fois auparavant. Une question préoccupe les membres relativement à ce deuxième agrandissement. En effet, dans la demande du promoteur, il est mentionné qu'il y a présence du faucon pèlerin et du pygargue à tête blanche dans le secteur, sans toutefois mentionner leurs localisations exactes ni quelles mesures d'atténuation doivent être prévues si le projet les affecte. Les membres s'entendent pour recommander à l'Administrateur d'autoriser la modification concernant l'agrandissement de la sablière à condition que le promoteur dépose un programme d'atténuation s'il y a présence de ces espèces dans un rayon à déterminer. Une vérification en ce sens sera faite auprès du secteur faune du MDDEFP.

b. Rapport reçu : Programme de suivi de l'utilisation du territoire par les Cris

Une proposition de programme de suivi de l'utilisation du territoire par les Cris a été envoyée par le promoteur en réponse à la condition 6.1 du certificat d'autorisation. Les membres conviennent d'une recommandation positive à l'égard de ce programme sous réserve de quelques commentaires à l'effet que toute nouvelle version du programme devra être déposée à l'Administrateur et qu'un bilan synthèse annuel devra être rédigé. Un projet de recommandation en ce sens sera circulé auprès des membres et par la suite transmis à l'Administrateur.

9. ROUTE 167 NORD PAR LE MTQ

a. Autorisation des programmes de suivi

Suite aux analyses effectuées, plusieurs questions et commentaires sont soulevés relativement au manque d'information sur la fréquence des visites de terrain, l'impact de glissements de terrain, les impacts sur la nappe phréatique, la circulation des poissons dans les ponceaux, les conditions hydrologiques lors de l'échantillonnage, les espèces de poissons dont il était question dans le rapport et comment vérifier l'état de santé de ces derniers, ainsi que l'absence de photos dans le rapport. L'analyse sera complétée d'ici la prochaine réunion afin d'être en mesure d'y discuter une recommandation.

b. Autorisation du suivi environnemental de l'exploitation de bancs d'emprunt entre les kilomètres 0 et 143

Ce rapport a été reçu en août. Il est convenu que, comme ce dossier est pressant, les commentaires de tous seraient mis en commun et qu'une version consolidée serait écrite et présentée aux membres par courriel pour leur validation avant son envoi à l'Administrateur dans les plus brefs délais.

10. PROJET DIAMANTIFÈRE RENARD PAR STORNOWAY

a. Recommandations

Les membres conviennent de compléter leur analyse des trois rapports cités à l'ordre du jour pour la prochaine réunion.

b. Ajustement du calendrier de respect des conditions

Ce point est remis à la prochaine réunion.

c. Rapport reçu

Ce point est remis à la prochaine réunion.

11. LES ROUTES FORESTIÈRES ET LA DEMANDE DE RENCONTRE DE GUY HÉTU SUR L'APPROCHE DE PRÉCAUTION DU MRN

Ce point sera remis à la prochaine réunion lorsque Monsieur Boisclair sera présent.

12. DEMANDE D'INFORMATION

Monsieur Tyler McCreary, étudiant au Doctorat en géographie à l'Université McMaster, travaille comme assistant de recherche pour la Dr. Suzanne Mills. Elle fait des recherches sur la

façon dont les aspects socio-économiques, plus particulièrement l'emploi, sont intégrés dans le processus d'évaluation environnementale. Dans le cadre de ces recherches, ils aimeraient avoir accès rapport du COMEX concernant la mine Renard. Les membres ont convenu que le COMEX donnera suite positivement à cette demande.

13. QUESTIONNAIRE DU CCEBJ SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Les membres conviennent d'inviter Greame Morin, le responsable de ce dossier au CCEBJ, à la prochaine réunion du COMEX afin qu'ils puissent répondre aux questions de ce dernier de vive voix, tous ensemble.

14. DIFFUSION DES COMPTES-RENDUS DU COMEX AU CCEBJ

Depuis 2011, le COMEX avait cessé d'envoyer ses comptes-rendus au CCEBJ. Le CCEBJ a dernièrement fait la demande afin d'obtenir les comptes-rendus manquants ainsi que tous les nouveaux comptes-rendus futurs. Les membres sont en accord avec cette demande et les comptes-rendus manquants seront envoyés au secrétaire du CCEBJ, après avoir été adoptés et à la suite de la période de 45 jours prévue au code d'éthique concernant la divulgation des informations. Les comptes-rendus pourront aussi être mis en ligne par le CCEBJ sur leur site Internet.

15. ATELIER SUR L'ACQUISITION ET LA DIFFUSION DE CONNAISSANCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DU CCEBJ

Les membres aimeraient avoir plus d'informations sur le programme de cet atelier afin de savoir s'il y participeront ou non. La secrétaire contactera le CCEBJ afin d'obtenir de plus amples renseignements et les communiquera aux membres.

16. SITE INTERNET

Plusieurs offres de service pour la conception du site Internet du COMEX ont été reçues sur la base des prémisses suivantes :

Le COMEX aimerait avoir un site web dans le but d'offrir une vitrine au public sur ce qui s'y passe. Pour l'instant, le site pourrait probablement tenir en 5 sections ou pages :

- 1) Page couverture: page qui présente le COMEX et qui inclut une section "Infolettre" qui indique les nouveaux projets sur lesquels travaille le COMEX
- 2) Page explicative: page expliquant le processus d'examen
- 3) Page dynamique pour les comptes-rendus: ceux-ci y seraient disponibles en format PDF

-
- 4) Page dynamique avec un tableau présentant l'étape où chaque projet est rendu dans la procédure et des hyperliens vers des documents disponibles sur d'autres sites (ex. : les certificats d'autorisation sur le site du ministère)
 - 5) Une page contact avec la présentation des membres et les coordonnées du secrétariat; peut-être une boîte directement liée à l'adresse courriel du secrétariat pour que le public puisse poser des questions ou émettre des commentaires.

Les soumissions reçues variaient entre 1000 et 5000 \$ surtout en fonction de la qualité du site et des services offerts à la suite de la réalisation. Un tel budget ne sera pas disponible avant la prochaine année financière. Il a donc été convenu de reprendre le dossier à partir du 1^{er} avril 2014.

17. VARIA

a. Recommandations du CCEBJ concernant le statut de l'exploitation minière relativement au processus d'évaluation et d'examen

Les membres conviennent d'envoyer individuellement leurs commentaires au secrétaire, s'il y a lieu, d'ici le 18 février.

b. Exploitation de gisements naturels d'agrégats par la première nation de Waskaganish

La directive pour la réalisation de l'étude d'impact a été envoyée au promoteur par l'Administrateur. Ce dossier passera donc au COMEX dans les prochaines étapes.

18. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra à Montréal le 13 mars ou le 9 avril 2014 en fonction des disponibilités de Monsieur Boisclair.

Annexe 1
Ordre du jour

- 1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption du compte-rendu des 312^e et 314^e réunions**
- 3) Suivi de la correspondance**
- 4) Projet d'aménagement d'un terrain élevé à Chisasibi : exploitation d'une carrière de plus de 3 ha**
 - a) Demande de certificat d'autorisation
- 5) Projet Eastmain-1-A – Sarcelle - Rupert**
 - a) Rapports de suivi reçus :
 - *Suivi des frayères aménagées aux PK 203 et 207 de la rivière Eastmain – Suivi 2012, conformément aux conditions 5.6 et 5.33 du C. A.*
 - *Suivi environnemental en phase exploitation – Suivi des activités récréotouristiques, conformément à la condition 6.29 du C. A.*
 - *Suivi de la chasse et de la pêche sportives des travailleurs – Saison 2012 et bilan 2007-2012, conformément à la condition 6.25 du C. A.*
 - *Suivi des conditions de navigation de la rivière Rupert – Consultation des utilisateurs cris - 2012, conformément à la condition 5.1 du C. A.*
 - *Mise à jour des prévisions relatives à l'évolution du déboisement par les agents naturels et à la production des débris ligneux flottants ou dérivants, conformément à la condition 5.1 du C. A.*
 - *Suivi de la couverture de glace pendant l'hiver 2012-2013, conformément à la condition 5.1 du C. A.*
 - *Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères à touladi aménagées dans les anciens lacs RP062, RP030 et Cabot du bief Rupert amont – Rapport d'étude - 2012, conformément à la condition 5.6 du C. A.*
 - *Correction des frayères d'omble de fontaine au tributaire du PK 41 de la rivière Rupert, conformément à la condition 5.24 du C. A.*
 - *Suivi environnemental du cisco anadrome – Rapport d'étude 2011-2012, conformément aux conditions 5.18 et 5.20 du C. A.*

-
- *Suivi environnemental en phase exploitation – Suivi du déroulement de la fraye du doré jaune, des meuniers et du grand corégone aux sites modélisés des PK 216 et 218 de la rivière Rupert, conformément aux conditions 5.18 et 5.25 du C. A.*
 - b) Maquette du rapport de consultation publique et transmission à l'administrateur
 - c) Demande de modification de certificat d'autorisation concernant le programme de suivi environnemental
 - d) Présentation de Karine Dubé sur les apports d'une démarche de consultation « postprojet » et de la méthode d'analyse de contenu thématique

6) Projet minier du lac Bachelor

- a) Analyse des résultats des tests de validation du système de destruction des cyanures
- b) Rapport reçu :
 - *Rapport annuel 2012*

7) Alimentation électrique des installations minières BlackRock par Hydro-Québec

- a) Demande de certificat d'autorisation

8) Projet minier Éléonore

- a) Demande de modification du certificat d'autorisation pour l'agrandissement de la sablière A-01
- b) Rapport reçu :
 - *Programme de suivi de l'utilisation du territoire par les Cris*

9) Route 167 Nord par le MTQ

- a) Autorisation des programmes de suivi
- b) Autorisation du suivi environnemental

10) Projet diamantifère Renard par Stornoway

- a) Recommandations
- *Rapport de caractérisation écologique des milieux humides et son plan de compensation, conformément à la condition 2.1*

-
- *Programme de compensation de l'habitat du poisson*, conformément à la condition 2.12
 - *Demande de révision des objectifs environnementaux de rejets*, conformément à la condition 2,4
 - b) Ajustement du calendrier de respect des conditions
 - c) Rapport reçu :
 - *Inventaire archéologique*

11) Les routes forestières et la demande de rencontre de Guy Héту sur l'approche de précaution du MRN

12) Demande d'information

13) Questionnaire du CCEBJ sur la participation publique

14) Diffusion des comptes-rendus du COMEX au CCEBJ

15) Atelier sur l'acquisition et la diffusion de connaissances environnementales et sociales du CCEBJ

16) Site Internet

17) Varia

- a) Recommandations du CCEBJ concernant le statut de l'exploitation minière relativement au processus d'évaluation et d'examen
- b) Exploitation de gisements naturels d'agrégats par la première nation de Waskaganish

18) Date et lieu de la prochaine rencontre

Annexe 2
Suivi de la correspondance

Eastmain-1-A- Sarcelle – Rupert

Les dix rapports de suivi listés dans l'ordre du jour ont été reçus.

La recommandation du COMEX d'autoriser la demande de modification du CA relativement à des travaux de stabilisation de la berge le long de la rive gauche de La Grande Rivière a été envoyée à l'administrateur.

Une version consolidée mise à jour du programme de suivi environnemental 2007-2023 a été reçue.

Site minier Bachelor

Les questions du complément d'information demandé au promoteur ont été transmises à l'administrateur. Le promoteur a répondu que les réponses se trouveraient dans la mise à jour du Plan de restauration du site.

Le rapport concernant les résultats des tests de validation du système de destruction des cyanures a été reçu.

Le rapport annuel 2012 a été reçu.

Ligne de transport d'énergie à 161 kV par Hydro-Québec (BlackRock)

Le complément d'information demandé au promoteur a été reçu.

Exploration souterraine sur la propriété Matoush

Un refus de délivrer un certificat d'autorisation a été envoyé au promoteur.

Route 167 par le MTQ

Une lettre en réponse à la demande de modification du CA relativement à des constructions dans le lit d'un cours d'eau au km 141 et 735 a été envoyée au MTQ afin de lui expliquer que le COMEX n'émettra pas de recommandation considérant que les travaux ont déjà été faits et que le cours d'eau n'a pas été détourné.

Les documents suivants ont été reçus (conformément aux conditions 24 et 29 du CA) :

-
- Lettre à M. Vandal concernant le suivi du caribou forestier et de la gestion des ressources fauniques
 - CD d'informations supplémentaires sur le programme de suivi environnemental
 - Programme de suivis environnementaux
 - Protocole de suivi de la libre circulation dans les ponceaux et les ouvrages attenants des cours d'eau avec habitats du poisson.

Terrain élevé à Chisasibi

Les réponses aux questions du COMEV relativement à l'opération de la carrière CA-2 ont été reçues.

Projet minier BlackRock

Le CA relatif à l'exploitation du gisement de fer au complexe géologique du lac Doré a été transmis par l'administrateur au promoteur.

Projet minier Éléonore par Les Mines Opinaca ltée

Le COMEX a recommandé à l'administrateur d'autoriser le projet de gestion des matières résiduelles sous réserve du respect de la condition énoncée. Une modification lui a été transmise.

Une demande de modification de certificat d'autorisation (agrandissement de la sablière A-01) et le programme de suivi de l'utilisation du territoire par les Cris ont été reçus.

Usine de gazéification de Waskaganish

La directive concernant l'étendue de l'étude d'impact à produire a été transmise au promoteur.

Approche de précaution pour le rétablissement du caribou forestier

Une lettre du MRN a été reçue. Elle sollicitait une rencontre avec Monsieur Boisclair pour discuter des enjeux de ce dossier en lien avec les chemins forestiers étant en évaluation au COMEX.

Projet diamantifère Renard par Stornoway

Les documents suivants ont été reçus :

- Rapport de caractérisation écologique des milieux humides et son plan de compensation (condition 2.1)
- Programme de compensation de l'habitat du poisson (condition 2.12)
- Demande de révision des objectifs environnementaux de rejets (condition 2.4)
- L'inventaire archéologique (condition 2.11)

Le dépôt de nouvelles demandes de modifications résultant d'une optimisation environnementale et économique a été annoncé.